

Image not found or type unknown



Mon droit pénal sujet vol

Par **carolina1950**, le **26/04/2013 à 15:04**

bonjourrnquand on paie ce que l'on a volé sont-ils obligés de nous rendre la marchandise,surtout qu'il n'y a pas eu de police.merci de me répondre très vite

Par **amajuris**, le **26/04/2013 à 16:47**

bjr,rnmême si vous avez payé, l'infraction de vol demeure.rnquant à savoir si le magasin est obligé de vous donner la marchandise que vous avez volé et puis payé sans doute à la demande du magasin, la logique voudrait qu'il vous les laisse mais difficile de réclamer au magasin car dans une telle situation le voleur a intérêt à faire profil bas car le magasin peut déposer plainte qui n'ira certes pas bien loin (tout dépend du montant et s'il s'agit d'un premier vol ou pas) mais plaint qui peut vous poser problème dans le futur.rncdt